



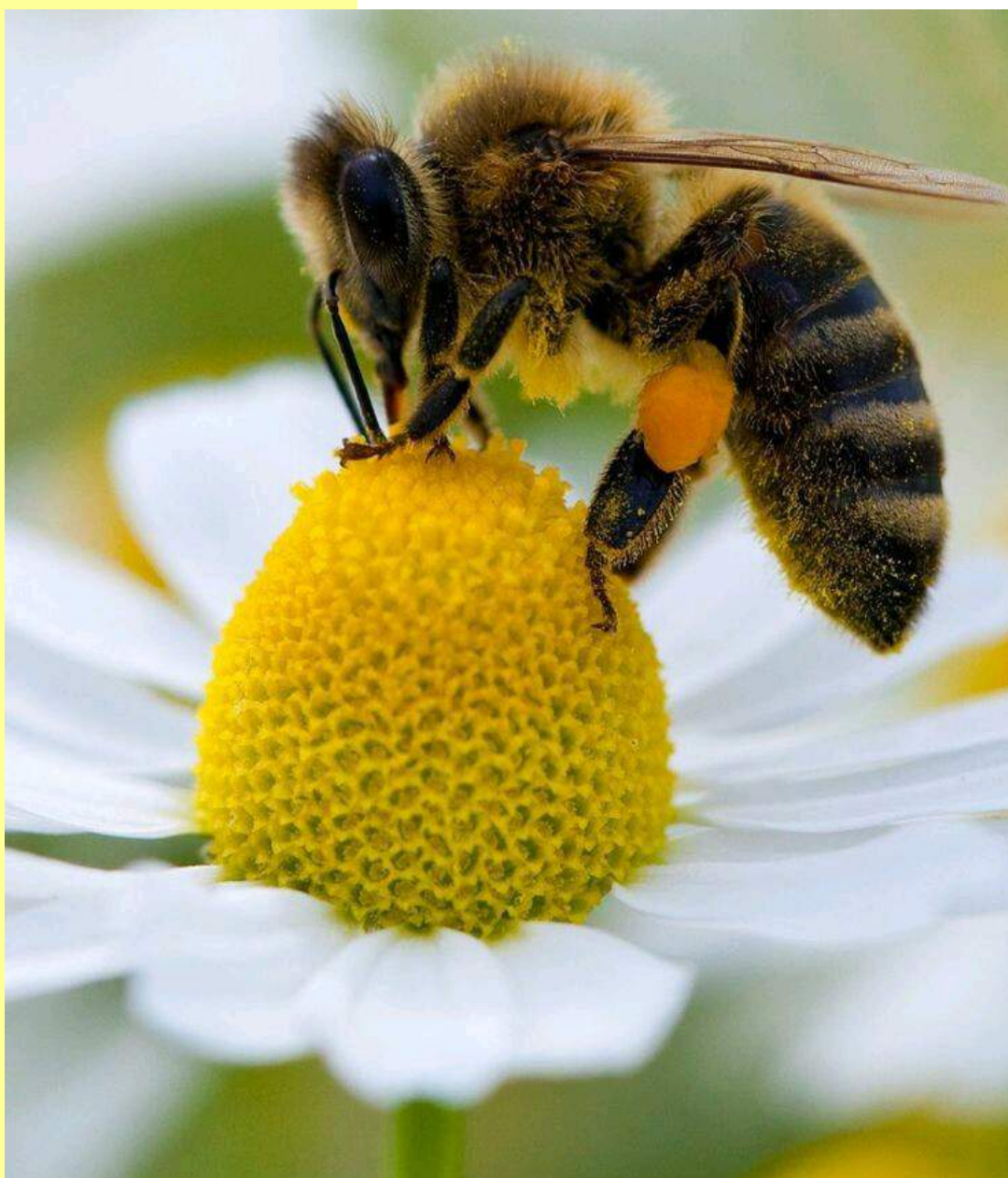
SYNDICAT APICOLE DÉPARTEMENTAL
L'ABEILLE DE L' AISNE

ASSOCIATION SANITAIRE
APICOLE DÉPARTEMENTALE
A.S.A.D.02

N° 2
décembre
2021

***B
u
l
l
e
t
i
n

A
p
i
c
o
l
e***



WWW.ABEILLE-AISNE.FR

Tous les articles, autres que ceux d'intérêt général, paraissent sous la responsabilité de leurs auteurs.
. Imprimé par nos soins. Ne pas laisser sur la voie publique.

CONSEILS D'ADMINISTRATION 12 2021

A.S.A.D.02

Syndicat « Abeille de l'Aisne »

Président

Christian DESWARTE
10 Route du Rond d'Orleans
02300 SINCENY
06 82 04 77 34 descris@orange.fr

Vice-président

Bruno FEISTEL
8 Rue Saint-Martin
02000 MOLINCHART
06 75 62 32 61 bruno.feistel@free.fr

Jean-Pierre COMBA
La Berrière
02260 GERGNY
06 81 04 90 96 comba.jean-pierre@neuf.fr

Secrétaire

Pascal PREVOST
29 Bis Rue de la Plaine
02000 MOLINCHART
06 24 70 35 13 pascal_prevost@hotmail.com

Pascal PREVOST
29 bis Rue de la Plaine
02000 MOLINCHART
06 24 70 35 13 pascal_prevost@hotmail.com

Secrétaire Adjoint

Bruno FEISTEL
8 Rue Saint-Martin
02000 MOLINCHART
06 75 62 32 61 bruno.feistel@free.fr

Trésorier

Christian BRUNBROUCK
1 RUE DE LA FONTAINE 02820 Aizelles
06 16 60 27 64 christian.brunbrouck@orange.fr

Christian BRUNBROUCK
1 RUE DE LA FONTAINE 02820 Aizelles
06 16 60 27 64 christian.brunbrouck@orange.fr

Trésorier Adjoint

René BARAQUIN
7 Rue Sueur
02300 QUIERZY SUR OISE
03 23 39 62 04 baraquinr.apiaisne@laposte.net

René BARAQUIN
7 Rue Sueur
02300 QUIERZY SUR OISE
03 23 39 62 04 baraquinr.apiaisne@laposte.net

Autres membres des conseils d'administration

Marie-Claude COSTEMEND
03 23 66 11 52 06 87 43 22 89

Marie-Claude COSTEMEND
03 23 66 11 52 06 87 43 22 89

Geneviève TOUBLAN 06 11 32 57 76

Gerard LAMBERT 06 12 97 68 87

Jean-Pierre COMBA 06 81 04 90 96

Samuel MOENS 07 85 56 41 39

Gerard LAMBERT 06 12 97 68 87

Freddy RONSIN 06 27 38 89 34

Samuel MOENS 07 85 56 41 39

Freddy RONSIN 06 27 38 89 34

Animateurs du rucher école

Stanislas DZYGA ☎ 06 72 30 69 51 dzigane@wanadoo.fr

Freddy RONSIN ☎ 06 27 38 89 34 ronsinfreddy@yahoo.fr

Techniciens Sanitaires Apicole (T.S.A.)

Christian DESWARTE à SINCENY ☎ 06 82 04 77 34

Benoît RUFFY à BRAINE ☎ 06 81 58 02 71

Le mot du président de l'ASAD02.

2021 année noire.

Une année à oublier, tant les coups du sort se sont acharnés sur l'ASAD02, une année qui a commencé dans un climat d'incertitudes liées à la pandémie, ne facilitant pas la tâche des membres du Conseil d'Administration pour faire vivre notre association.

Une année qui a failli voir disparaître le cœur de notre association de par la volonté du syndicat du sud de l'Aisne qui souhaitait en prendre le contrôle par intérêt.

Heureusement vos représentants ont su réagir et œuvrer afin d'empêcher cette OPA.

Et comme si cela n'était pas suffisant, au cœur de l'été notre ami Jacques COSTEMEND président du syndicat de l'Abeille de l'Aisne et trésorier adjoint de l'ASAD02 s'en est allé au paradis des apiculteurs.

Ce coup dur nous a laissé désemparé de part sa brutalité, Jacques étant très engagé à faire vivre nos structures apicoles. J'apporte au nom de tous les membres du CA de l'ASAD02 nos soutiens à son épouse Marie Claude ainsi qu'à toute sa famille et amis en leur souhaitant beaucoup de courage pour affronter ces temps difficiles.

Une année apicole catastrophique, avec une météo exécrable pour nos abeilles mettant à mal la survie des colonies par manque de provisions, sans parler des maigres récoltes dans la plupart des secteurs de notre département.

Les nourrissements ciblés et qualitatifs auront cette année un impact important sur la survie des colonies durant la mauvaise saison.

2021 aura vu aussi le retour des néonicotinoïdes sur les cultures betteravières et autres, anéantissant ainsi les avancées obtenues à l'aide de notre syndicat union nationale des apiculteurs français pour neutraliser ce fléau.

A cela s'ajoute le réchauffement climatique et ses conséquences notamment l'invasion d'espèces exotiques en concurrence avec nos abeilles, varroas destructor, frelon asiatique, frelon oriental, aethina tumida, etc.

Malgré toutes ces adversités, les membres du CA de l'ASAD02 ne sont pas restés les bras croisés et ont tenté malgré tout de faire suivre le cours des choses dans le domaine sanitaire apicole notamment avec en toile de fond la réorganisation de la gouvernance consécutive à la politique européenne et sa mise en place au niveau national par l'état.

A ce jour cette réorganisation n'est pas encore terminée suite aux différents retards accumulés durant la crise sanitaire.

Cela nous promet encore de nombreuses réunions avec les différentes structures nationales et régionales et de nombreux débats.

Notre ASAD02 a besoin de vous et de votre engagement afin que la protection de notre passion pour les abeilles ne soit pas absorbée par les intérêts lobbyistes.

A quelques personnes motivées trop peu nombreuses à défendre vos intérêts, nous ne tiendrons plus longtemps face à ces géants assoiffés de pouvoir et d'argent.

Alors **HELP !!!** aidez-nous en rejoignant notre CA , chacun d'entre vous ayant une ou plusieurs expériences et compétences dans des domaines différents utiles et nécessaires à la vie de notre ASAD02.

Si demain notre ASAD se retrouve sans volontaire pour la faire vivre, alors elle sera mise sous tutelle et laissée aux mains de personnes n'ayant que faire de votre façon d'être apiculteur.

Je crois en vous tous et à un avenir plus serein et organisé pour la pérennité de notre passion commune.

Je vous souhaite à tous ainsi qu'aux êtres qui vous sont chers une excellente année apicole 2022.

Christian DESWARTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PRINTEMPS 2022

A Natur'Agora 02000 Barenton Bugny.

Appel à candidatures pour représenter les adhérents aux conseils d'administration de l'Association Sanitaire Apicole de L'Aisne et du Syndicat Abeille de L'Aisne.

Si vous souhaitez rejoindre nos CA, merci de bien vouloir compléter les bulletins ci-dessous et envoyer votre candidature **avant le 01/02/2022** par mail à :

pascal_prevost@hotmail.com

ou par courrier chez : Pascal PRÉVOST 29 Bis rue de la plaine 02000 MOLINCHART

PS : les candidatures sont soumises à l'obligation de nos statuts et règlement intérieur. (Les candidats au conseil d'administration doivent être à jour de leur cotisation et adhérer depuis 1an. Mandat de 3 ans renouvelable par tiers tous les ans. Syndicat 18 membres maxi, ASAD02 11 membres mini)



Je soussigné(e)

.....

Adresse :

Tél :

Mail :

Propose ma candidature au conseil d'administration du **Syndicat Apicole Départemental « L'Abeille de L'Aisne »**.

Fait à :

le :

Signature :



Je soussigné(e)

.....

Adresse :

Tél :

Mail :

propose ma candidature au conseil d'administration de l'**Association Sanitaire Apicole du département de L'Aisne.**

Fait à :

le :

Signature :

A.S.A.D 02

Compte de résultat au 31/12/2020

RECETTES		DEPENSES	
Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)
		frais réception	134,83 €
		déplacement	258,72 €
Adhésions Rucher / ventes miel	664,00 €	rucher école / Achats Lerouge	347,88 €
		fourniture administrative	292,04 €
adhésion	2 214,00 €		
cotisation formation TSA	85,62 €	cotisation / naturagora/ Assoconnet	1 308,08 €
sodeleg	2 000,00 €	sodeleg/virement Apiculteur	1 600,00 €
abonnement magazines	360,00 €	abonnement magazines	360,00 €
recette bancaire	25,82 €	frais bancaire	114,00 €
Total Recettes (R)	5 349,44 €	Total Dépenses (D)	4 415,55 €

Résultat (R) – (D) 933,89 €

Situation des comptes			
Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2020	
	Montant (€)		Montant (€)
Compte courant CE	1 406,04 €	Compte courant CE	814,11 €
Livret A CE	4 237,84 €	Livret A CE	5 763,66 €
Total (N-1)	5 643,88 €	Total (N)	6 577,77 €

Variation (N) – (N-1) 933,89 €

Ecart R-V 0,00 €

Syndicat Apicole Départemental "l'abeille de l'Aisne"

Compte de résultat au 31/12/2020

RECETTES			DEPENSES	
Nature	Montant (€)		Nature	Montant (€)
	- €		frais réception	50,05 €
	- €		déplacement	250,88 €
	- €		rucher école	28,50 €
	- €		fourniture lerouge	15 624,09 €
	- €		fourniture administrative	1 449,42 €
adhésion /commandes	21 675,46 €		adhésion ASAD reversées	2 714,00 €
	- €		Assur Groupama/UNAF/USAA	4 263,62 €
convention Familistère	1 000,00 €			- €
	- €		abonnement adh / Magazine	1 712,50 €
recette bancaire	95,19 €		frais bancaire	77,00 €
Total Recettes (R)	22 770,65 €		Total Dépenses (D)	26 170,06 €

Résultat (R) – (D) - 3 399,41 €

Le déficit s'explique par un stock de pots plastique pour une valeur de 10 501,20 €

Situation des comptes			
Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2020	
	Montant (€)		Montant (€)
Compte courant CE	7 794,54 €	Compte courant CE	119,46 €
Livret A CE	468,17 €	Livret A CE	4 743,84 €
Total (N-1)	8 262,71 €	Total (N)	4 863,30 €

Variation (N) – (N-1) - 3 399,41 €

Ecart R-V - 0,00 €

ASAD 02, 1 rue René Blondelle 02000 LAON

Rapport du vérificateur aux comptes

En exécution du mandat de vérificateur aux comptes qui m'a été confié, j'ai vérifié les comptes de l'ASAD 02, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui portaient sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'intégralité des documents comptables et des pièces justificatives a été mise à ma disposition par le trésorier. J'ai ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

Après avoir vérifié la concordance des recettes et des dépenses avec les éléments comptables, aucune anomalie n'a été relevée.

En conclusion, je soussigné, Michel FRANÇOIS vérificateur aux comptes, certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière de l'ASAD 02 à la fin de cet exercice.

Je vous propose donc d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils vous sont présentés.

En foi de quoi, j'ai rédigé le présent rapport.

A Barenton-Bugny le 25 novembre 2021

Le vérificateur aux comptes :

Michel FRANÇOIS



ASAD 02, 1 rue René Blondelle 02000 LAON

Rapport du vérificateur aux comptes

En exécution du mandat de vérificateur aux comptes qui m'a été confié, j'ai vérifié les comptes de l'ASAD 02, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui portaient sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'intégralité des documents comptables et des pièces justificatives a été mise à ma disposition par le trésorier. J'ai ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

Après avoir vérifié la concordance des recettes et des dépenses avec les éléments comptables, aucune anomalie n'a été relevée.

En conclusion, je soussigné, Jean-Luc Gendre vérificateur aux comptes, certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière de l'ASAD 02 à la fin de cet exercice.

Je vous propose donc d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils vous sont présentés.

En foi de quoi, j'ai rédigé le présent rapport.

A Barenton-Bugny le 23/8/2021

Le vérificateur aux comptes :

Jean-Luc Gendre



SYNDICAT APICOLE DEPARTEMENTAL DE L'AISNE

1 rue René Blondelle 02000 LAON

Rapport du vérificateur aux comptes

En exécution du mandat de vérificateur aux comptes qui m'a été confié, j'ai vérifié les comptes du Syndicat Apicole Départemental de l'Aisne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui portaient sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'intégralité des documents comptables et des pièces justificatives a été mise à ma disposition par le trésorier. J'ai ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

Après avoir vérifié la concordance des recettes et des dépenses avec les éléments comptables, aucune anomalie n'a été relevée.

En conclusion, je soussigné, Michel FRANÇOIS vérificateur aux comptes, certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière à la fin de cet exercice.

Je vous propose donc d'approuver les comptes de l'exercice 2020 du Syndicat Apicole Départemental de l'Aisne tels qu'ils vous sont présentés.

En foi de quoi, j'ai rédigé le présent rapport.

A Barenton-Bugny le 25 novembre 2021

Le vérificateur aux comptes :

Michel FRANÇOIS



SYNDICAT APICOLE DEPARTEMENTAL DE L'AISNE

1 rue René Blondelle 02000 LAON

Rapport du vérificateur aux comptes

En exécution du mandat de vérificateur aux comptes qui m'a été confié, j'ai vérifié les comptes du Syndicat Apicole Départemental de l'Aisne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui portaient sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'intégralité des documents comptables et des pièces justificatives a été mise à ma disposition par le trésorier. J'ai ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

Après avoir vérifié la concordance des recettes et des dépenses avec les éléments comptables, aucune anomalie n'a été relevée.

En conclusion, je soussigné, Jean-Luc Gendre vérificateur aux comptes, certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière à la fin de cet exercice.

Je vous propose donc d'approuver les comptes de l'exercice 2020 du Syndicat Apicole Départemental de l'Aisne tels qu'ils vous sont présentés.

En foi de quoi, j'ai rédigé le présent rapport.

A Barenton-Bugny le 23/8/2021

Le vérificateur aux comptes :

Jean-Luc Gendre





SYNDICAT APICOLE DÉPARTEMENTAL
L'ABEILLE DE L' AISNE
ASSOCIATION SANITAIRE
APICOLE DÉPARTEMENTALE
A.S.A.D.02

ADHESION 2022

Nom/Prénom: Date naissance:/...../.....
Adresse:
Code postal: Commune: Canton:
tel fixe: tel portable:
mail:@..... Nb de colonies:
N° API : N° SIRET :
Profession:

Les informations nominatives servent uniquement le Syndicat "Abeille de l'Aisne" et l'ASAD02.

Mes informations ne seront communiquées à aucun tiers ou organisme extérieur. Conformément à la loi "informatique et libertés" n°78-17 du 06/01/1978, modifié le 12/12/2018, chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

ADHESION 2022		
Adhésion au Syndicat Apicole « Abeilles de l'Aisne »	16.00 €	
Adhésion 2ème personne du couple: moins 50%	8.00 €	
Nom: Prénom:		
L'adhésion au Syndicat vous permet d'accéder aux achats groupés et aux assurances		
Adhésion à l' A.S.A.D. 02	16.00 €	
Adhésion 2ème personne du couple: moins 50%	8.00 €	
Nom: Prénom:		
Adhésion A.S.A.D. 02 Apiculteur professionnel	150.00 €	
Adhésion RUCHER ECOLE (remplir le document d'inscription joint)	30.00 €	
Adhésion Solidaire à l'A.S.A.D.02 (collectivité ou bienfaiteur)	50.00€	
	Sous total	

Abonnement aux revues (ouvert aux adhérents des deux structures)		
SANTE DE L'ABEILLE: Revue de la FNOSAD (Bimestriel)	18.00 €	
ABEILLE ET FLEURS: Revue du Synd UNAF (mensuel)	28.00 €	
ABEILLE DE FRANCE: Revue du SNA	29.00 €	
Bulletin syndical & de l'association sanitaire	gratuit	
	Sous total	

REPORT DE VOS COMMANDES	
Adhésions	
Abonnements	
Assurances	
Achat groupé	
Bonne volonté ou sympathisant	
Somme totale à régler par chèque à l'ordre de « Abeille de l'Aisne »	

Attention: Après le 1 février, les commandes groupées ne pourront plus être honorées

Date: Signature:

A renvoyer (ne pas agraffer svp)

au secrétaire sous affranchissement suffisant à:

Pascal PREVOST 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART

ASSURANCE 2022

Nom/Prénom:
 Adresse:
 Code postal: Commune:
 tel fixe: tel portable:
 mail:@ Nb de colonies:
 N° NAPI : N° SIRET :

Liste de mes colonies et de leur implantation

	Lieu-dit	Commune	Nombre de colonies
Rucher 1			
Rucher 2			
Rucher 3			
Rucher 4			
Rucher 5			
Rucher 6			
Rucher 7			
Rucher 8			

Les assurances sont souscrites pour la période à partir de la date de paiement au 31 décembre de l'année en cours.

La totalité des ruches de l'élevage devra être assurée

Une seule option sera choisie pour l'ensemble des colonies

Référence	Désignation de l'option	Prix par colonie	Nombre de colonies	TOTAL
OPTION 1	Risques A+E	0.18 €		
OPTION 2	Risques A+B+E	1.56 €		
OPTION 3	Risques A+B+E+C+D (mortalité des abeilles suite à traitement chimique uniquement)	2.36 €		
OPTION 4	Risques A+B+C+E+D (selon l'article 18 de la présente convention spéciale)	4.32 €		

Les déclarations de sinistre sont à adresser au secrétaire

Date: Signature

A envoyer avec votre adhésion

au secrétaire sous affranchissement suffisant à:

Pascal PREVOST 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART

Groupama Nord-Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord-Est

La présente Convention Spéciale est annexée aux Conditions Générales du contrat d'assurance des élevages apicoles modèle 12858.

Elle a pour objet de garantir l'assuré contre ceux des risques énumérés ci-après dont l'assurance aura été stipulée aux Conditions Particulières ou au certificat de garantie.

- Risque A - Responsabilité civile,
- Risque B - Incendie et garanties annexes,
- Risque C - Vol et détériorations,
- Risque D - Mortalité des abeilles,
- Risque E - Protection juridique - Insolvabilité des tiers

Les garanties ci-dessus pourront être souscrites, au choix du sociétaire (contrat d'assurance des élevages apicoles), selon l'une des quatre options ci-après :

- ◆ Option 1 : Risques A et E
- ◆ Option 2 : Risques A, B et E
- ◆ Option 3 : Risques A, B, C D (mortalité des abeilles suite à traitements chimiques uniquement) et E
- ◆ Option 4 : Risques A, B, C, D (selon l'article 18 de la présente convention spéciale) et E.

Valeur maximum par ruche et contenu : 450 €

Valeur maximum par essaim et couvain : 150 €

ARTICLE 1 – Définition de l'assuré

Pour l'application de la présente Convention Spéciale, on entend par Assuré :

- la ou les personnes désignées sous ce nom, soit aux Conditions Particulières (contrat d'assurance des élevages apicoles) soit au certificat de garantie (contrat d'assurance collective des groupements apicoles).

ARTICLE 2 - Déclarations de l'assuré

A la souscription, pendant la durée du contrat et au début de chaque année d'assurance, l'assuré devra déclarer à la Caisse la totalité des ruches qu'il possède, leur implantation géographique et de l'option choisie.

Il devra en outre se conformer aux dispositions mentionnées à l'article 12 des Conditions Générales.

ARTICLE 3 - Biens mobiliers garantis

- les ruches et leurs équipements internes (pied, plateau, cadres, couvre-cadres, hausse, toit, etc., ...) installés sur les lieux indiqués aux Conditions Particulières ou au certificat de garantie ;
- le produit (miel, cire, gelée royale) contenu dans les ruches ;
- la colonie d'abeilles (reine, mâles et ouvrières), le couvain (œufs et larves) contenus dans les ruches ;
- l'essaim tant que l'assuré en demeure le gardien dans les termes de l'article 209 du Code Rural.

Risque D - Mortalité des abeilles

ARTICLE 17 - Conditions de garantie

Ne peuvent être garantis que les élevages apicoles indemnes de maladies légalement contagieuses et d'aspergillomycose au moment de la souscription de la présente garantie.

La preuve de cette qualité sera apportée par un certificat établi par l'organisation sanitaire apicole dont l'apiculteur est adhérent ou par un expert apicole agréé.

ARTICLE 18 - Définition de la garantie

La garantie a pour objet d'accorder à l'assuré une indemnité correspondant à la valeur de remplacement de la colonie d'abeilles sinistrée dans les cas suivants :

- 1) mortalité des abeilles imputable aux maladies légalement infectieuses désignées ci-après :
 - loque américaine ; • loque européenne ; • acariose ; • nosémose ;
- 2) mortalité des abeilles imputable à l'aspergillomycose ;
- 3) mortalité des abeilles par empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitements chimiques des cultures voisines.

La totalité des ruches de l'élevage devra être assurée avec la même option.

Le contenu intégral du contrat est disponible sur demande au référent assurances.

Commande de Matériel 2022

1/3

Nom/Prénom: Adresse:
Code postal: Commune: tel fixe:
tel portable:
mail:@.....

INDIQUER LE DEPOT DE RETRAIT DU MATERIEL

	QUIERZY/OISE	René BARAQUIN		MOLINCHART	Pascal PREVOST
	GROUGIS	Marie-Claude COSTEMEND		BELLENGLISE	Pascal SWEERTVAEGHER
	ETREAUPONT	Jean-Claude POTIN		VIFFORT	Samuel MOENS

RUCHE DADANT 10 CADRES		prix ttc	quantité	total
0121100	Ruche montée complète pastorale Dadant épicea lamelle colle(10 cadres filés)	81.37€		
202500	Hausse Dadant épicea lamelle colle montée bois sans cadres	15.30 €		
0282660	corps de ruche cèdre cryptomeria à queue d'aronde 10 cadres (sans cadre)	29.47 €		
043000	Partition bois corps	4.16 €		
202670	hausse Dadant cryptomeria à queue d'aronde 9 1/2 cadres (sans cadre)	15.25 €		
242200	couvre cadre DADANT 10c pin tradition+trou nourrisseur	10.40 €		
232110	Toit tôle galvanisée 10 cadres (hauteur 10,5 cm)	7.70 €		

RUCHE DADANT NICOT

12400	Ruche Dadant 10C Nicot avec cadres filés	100.29 €		
282400	Corps de ruche Nicot 10 cadres (sans cadre)	30.06 €		
202400	Hausse Dadant Nicot 9 cadres (sans cadre)	15.64 €		
232400	Toit plat plastique Nicot 10 cadres (hauteur 10 cm)	10.26 €		
212305	Plancher Nicot aéré (10c) Dadant	7.96 €		
212305TO	Tiroir d'hivernage PR fond NICOT	3.16 €		
322501	Grille à reine DADANT 10c NICOT	1.99 €		
501800	Couvre cadre nourrisseurs Nicot , cheminée centrale 10C	10.62 €		
501850	cabochon nourrisseur couvre cadres Nicot (2 unités)	1.90 €		
		SOUS TOTAL 1/3		



SYNDICAT APICOLE DÉPARTEMENTAL
L'ABEILLE DE L' AISNE
ASSOCIATION SANITAIRE
APICOLE DÉPARTEMENTALE

Commande de Matériel 2022

2/3

Nom/Prénom: Adresse:
Code postal: Commune:tel fixe:
tel portable:
mail:@

ACCESSOIRES

		prix ttc	quantité	total
405018AF	Porte entrée anti frelon VERT Nicot	0.73 €		
501031	Nourrisseur Plastique rectangulaire LOHRO 3.5Kg	10.34 €		
501401	Nourrisseur rond anglais 3 kg	4.14 €		
252513N	Cadre Dadant droit filé inox vertical oblique (talon)	1.06 €		
253513N	Cadre 1/2 Dadant droit filé inox vertical oblique (talon)	1.06 €		
612875	Enfumeur Américain inox Ø 120 cm	30.16 €		
612005	Combustible APIDOU LAVANDIN 5 KG	6.76 €		
612923	Lève cadres américain ECO (jaune)	8.95 €		
613000	support de cadres Dadant	15.04 €		

CIRE GAUFRÉE

591D00	Cire Gaufrée DADANT OPERCULE 26X41LE KG	22.40 €		
591DS	Cire Gaufrée DADANT STANDARD 26X41 le kg	17.60 €		
		€		

NOURRISSEMENT

526200	Sirop Fructoplus jerrycan de 14kg	18.48 €		
526401	Sirop Fructoplus sceau de 20kg	30.00 €		
520501	Apifonda carton de 1 pain de 15kg	16.80 €		
520001	Apifonda carton de 5 pains de 2,5kg	14.85 €		
SOUS TOTAL 2/3				

Commande de Matériel 2022

3/3

Nom/Prénom: Adresse:
Code postal: Commune: tel fixe:
tel portable:
mail:@

POTS VERRE

prix ttc quantité total

803801	Pots 106 ml / 125gr TO48 carton de 144 pots	32.09 €		
8100OR	capsules TO48 OR (le 144 unités)	16.65 €		
807101	Pots TO63 228ml / sans capsule carton de 100 pots	24.48 €		
8110AA	capsules TO63 ABEIL./ALVEOLES le cent	12.42 €		
805101	Pots 385ml TO63 (sans capsule). Carton de 120 pots	30.53 €		
8110AA	capsules TO63 ABEIL./ALVEOLES le 120 unités	14.91 €		
805201	Pots 390ml to82 (sans capsules) carton de 100 pots	35.80 €		
8120AA	capsules TO82 Abeille./Alvéoles le cent	18.56 €		
801001	Pots 750 ml TO82 sans capsules carton de 60 pots	26.50 €		
8120AA	capsules TO82 Abeille./Alvéoles le 60 unités	11.14 €		

POTS PLASTIQUES TRANSPARENTS

AISN78AT10	Miel du pays de l'Aisne 1kg (240 pots) 106.80€ -50%	53.00€		



Sous-total page 3/3	
Sous-total page 1/3	
Sous-total page 2/3	
TOTAL	

A reporter sur la feuille d'adhésion 2022

Attention: Après le 1 février, les commandes ne pourront plus être honorées

Date: Signature

A renvoyer (ne pas agraffer svp)

au secrétaire sous affranchissement suffisant à:

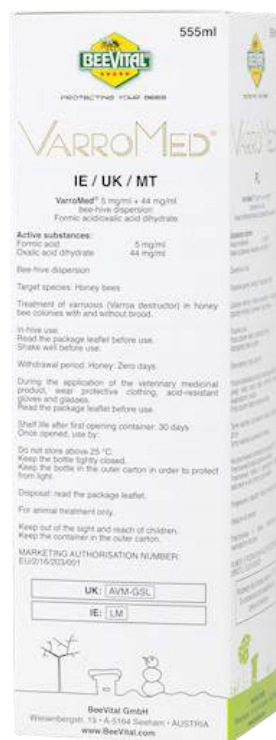
Pascal PREVOST 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART

Commande de VARROMED

Nom/Prénom:
 Adresse:
 Code postal: Commune:
 tel fixe: tel portable:
 mail:@.....

INDIQUER LE DEPOT DE RETRAIT

	QUIERZY/OISE	René BARAQUIN		MOLINCHART	Pascal PREVOST
	GROUGIS	Marie Claude COSTEMEND		BELLENGLISE	Pascal SWEERTVAEGHER
	ETREAUPOINT	Jean-Claude POTIN		VIFFORT	Samuel MOENS



VarroMed est le premier médicament pour les abeilles, agréé par la Commission Européenne. Ce produit innovant est disponible dans une bouteille de 555 ml, avec un embout d'application intégré et une échelle de graduation pour un dosage facile et pratique.

VarroMed est un produit prêt à l'emploi, élaboré uniquement avec des substances naturelles, à base d'une combinaison de deux principes actifs: l'acide formique et l'acide oxalique dihydraté. Le délai d'attente après l'application est de 0 jour et il est utilisable en apiculture biologique.

VarroMed est indiqué pour le traitement de la varroase sur les colonies d'abeilles au printemps, en fin d'été/automne et en hiver, avec ou sans couvain.

Le produit est spécialement conçu pour les abeilles, prêt à l'emploi et rapide à appliquer. VarroMed est disponible sans ordonnance dans tous les pays de l'UE.

DOSAGE: voir sur le site: www.beevital.com

Désignation	prix	nombre	total
VarroMed flacon de 555 ml	25€		

La facture sera éditée directement par la pharmacie à votre nom et le produit sera livré sur le dépôt de votre choix.

Un chèque à l'ordre de : « Grande Pharmacie du Soleil » doit être joint à votre commande.

Attention: Après le 1 février, les commandes ne pourront plus être honorées

Date:

Signature

A renvoyer (ne pas agraffer svp)

au secrétaire de l'ASAD02 sous affranchissement suffisant à:

Pascal PREVOST 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART



Cueilleurs d'essaims

Diagnosticueurs frelons asiatiques

Une de vos ruche essaime, cet essaim vous appartient tant que vous êtes en mesure de le suivre.

☐

Si vous désirez figurer sur la liste des **cueilleurs d'essaims** pour l'année 2022, vos coordonnées seront publiées sur le site :
« <http://www.abeille-aisne.fr/> ».

☐

Si vous désirez participer au **diagnostic des frelons asiatiques** pour l'année 2022, vous acceptez d'être appelé directement par des particuliers et mairies qui ont un nid de frelons asiatiques et suite à votre diagnostic, de prévenir les services du SDIS02. Vos coordonnées seront communiquées au chef de centre départemental du SDIS02 et à tout public sur le site « <http://www.abeille-aisne.fr/> ».

Nous vous prions de bien vouloir cocher la ou les cases correspondantes et de faire parvenir le formulaire en même temps que votre adhésion 2022.

Merci de bien noter lisiblement vos coordonnées.

Les informations nominatives servent uniquement le Syndicat "Abeille de l'Aisne" et l'ASAD02.
Conformément à la loi "informatique et libertés" n°78-17 du 06/01/1978, modifié le 12/12/2018, chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

à Mr PREVOST Pascal 29 bis Rue de la Plaine 02000 MOLINCHART

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

tel :portable :

mail :@

signature

LE RUCHER ÉCOLE

Inscription

Le rucher école se trouve à :

Natur'Agora, 1chemin du pont de la planche, 02000 Barenton-Bugny.

Responsables animateurs du rucher-école pour l'année 2022 :

Stanislas DZYGA :

et Freddy RONSIN.

Le calendrier sera établi puis communiqué et consultable sur le site de l'Abeille de l'Aisne. En général les cours débutent en mars et se déroulent les samedis après-midi :

En salle pour la théorie avec une partie sur la législation, le matériel et la sécurité.

Au rucher pour la pratique en fonction du temps et des besoins des abeilles.

La participation aux frais est de 30€, Les cours sont programmés toute l'année, vous vous engagez pour l'année. Par mesure d'hygiène, les protections ne seront pas fournies sauf possibilité les premiers cours.

Les personnes désirant participer à une seconde année, peuvent se réinscrire en fonction des places disponibles.

.....

Inscription à envoyer avec votre adhésion et votre participation

Nomprénom.....

Adresse :.....

.....

Code postal :.....commune :.....

Téléphone :

Mail : @.....

1 ère année : ☐

2 ème année : ☐

Fait à :

le :

Signature :

Il est important de connaître et de comprendre l'abeille afin de continuer à mieux l'aimer.



Pour les curieux Le saviez-vous ?

Pour fabriquer 1 kilo de miel : il faut 6 000 abeilles qui doivent parcourir 150 000 km, soit la moitié de la distance de la Terre à la Lune ou 4 fois le tour de la Terre.



Pour les néophytes Lumière sur : Le miel

Le miel est une substance sirupeuse et sucrée, de couleur plus ou moins ambrée, que les abeilles élaborent avec le nectar des fleurs. C'est dans leur jabot que les abeilles commencent à fabriquer le miel, grâce à l'invertase, une enzyme, qui se mélange dans leur jabot au nectar, produisant une réaction chimique qui donne du glucose et du fructose.

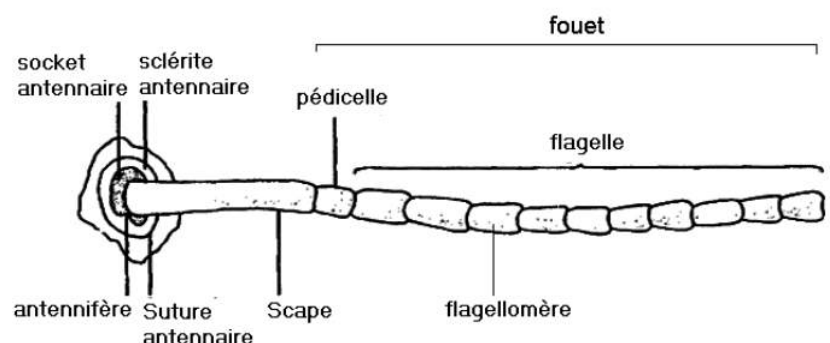


Pour les érudits Petit rappel :

Les antennes des abeilles sont un organe d'origine tégumentaire, cuticulaire. Les divers récepteurs qui les composent ne sont pas qu'olfactifs mais concernent aussi le toucher, le goût, la température, l'humidité et le taux de gaz carbonique. Les antennes sont ainsi nécessaires à bien des aspects de la vie de l'abeille : le nourrissage, l'activité bâtitresse, le butinage, différentes régulations : thermiques, hygrométriques, gazeuses etc ...

Les antennes des mâles sont divisées en treize articles (pédicelle + scape + 11 flagellomères), alors que les reines et les ouvrières en possèdent douze (pédicelle + scape + 10 flagellomères).

Apis mellifera Abeille ouvrière, reine Schéma d'une antenne

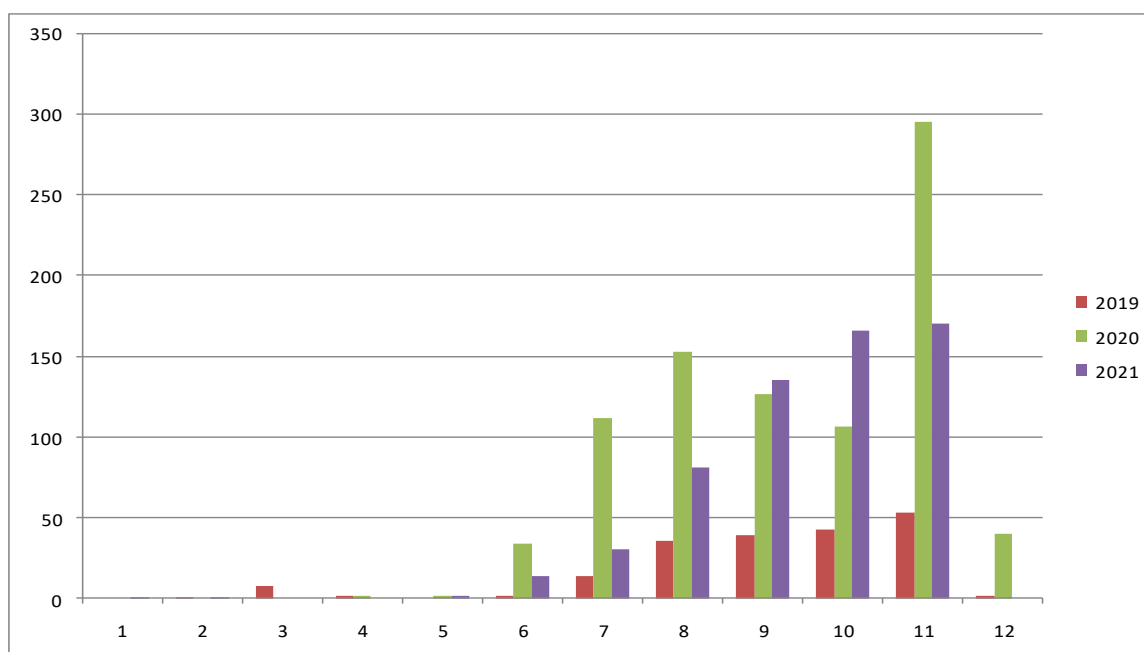




Frelons asiatiques

Le frelon asiatique est toujours très présent sur le département même si le nombre de nids détruits par le SDIS02 est moindre qu'en 2020. Ce prédateur attaque et détruit toujours nos ruches. Le tableau ci-dessous indique le nombre de nids détruits par le SDIS02 et ne tient pas compte de ceux détruits par les apiculteurs et les entreprises de destruction d'hyménoptères.

Années / Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
2019		1	8	2		2	14	36	39	43	53	2	200
2020				2	2	34	112	153	127	107	296	40	873
2021	1	1			2	14	31	81	136	166	171		603
Total	1	2	8	4	4	50	157	270	302	316	520	42	1676



À la date d'aujourd'hui, sur les 183 adhérents de l'Asad02 et du syndicat, seuls 42 apiculteurs se sont inscrits pour accepter de diagnostiquer les nids de frelons asiatiques. Nous ne sommes pas assez nombreux pour tenter à notre niveau d'éradiquer ce fléau. Aussi il serait souhaitable de renforcer cette équipe en acceptant de vous mobiliser et ainsi couvrir l'ensemble du département.

Bruno FEISTEL Référent frelon asiatique départemental